



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 01 juillet 2021 à 18 h 00
À la Salle des Fêtes de Lacoste

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 19 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 22

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GARGAS : Mme Laurence LE ROY

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

Absents – Excusés :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMEMESSE

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Procurations de :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

GOULT : M. Didier PERELLO donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY

Étaient également présents :

PNRL : Laure GALPIN (Directrice)

ÉLEVEURS : François BOREL (éleveur caprin à La Roque d'Anthéron), Émilien BONNET (éleveur ovin à Lioux)

CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Laurence SANDOVAL et Charlotte GRÉGOIRE (Assistants de Direction)

INTERVENTION

Laure GALPIN rappelle que le PNRL (Parc Naturel Régional du Luberon) accompagne le pastoralisme et soutient le projet « Abat' Mobile en Luberon ». Elle fait référence à la labellisation du Projet Alimentaire Territorial (PAT Luberon).

Présentation par François BOREL et Émilien BONNET d'« Abat' Mobile en Luberon », projet porté par l'association L'Abattoir mobile du Luberon.

En vue d'une compatibilité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) Gisèle BONNELLY demande si ce projet d'abattoir mobile est un projet agricole.

Les éleveurs confirment qu'il s'agit d'un projet agricole et que les terrains recherchés peuvent être classés en zone A (agricole). Ils précisent que l'utilisation d'un terrain privé signifie la perte de 40% d'aide au financement. Les élus du territoire sont invités à contacter le PNRL pour d'éventuelles questions et propositions de terrains pour le projet d'« Abat' Mobile en Luberon ».

Présentation abattoir en annexe (1).

Le Président remercie Mathias HAUPTMANN et son conseil municipal d'accueillir ce soir la séance du bureau communautaire.

Il félicite Dominique SANTONI pour son élection à la présidence du Conseil Départemental de Vaucluse et Patrick MERLE, Vice-Président. Il félicite également Jean AILLAUD pour son élection aux régionales 2021 en PACA en qualité de Conseiller Régional.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 03 juin 2021.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE D'APT ET LA CCPAL DE L'ESPLANADE DE LA GARE D'APT

Le Président rappelle les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) dans lesquels sont déclarés d'intérêt communautaire « la construction, l'entretien et la gestion d'un équipement spécialisé culturel structurant à vocation intercommunale sur l'esplanade de la gare à Apt ».

Il fait référence à la délibération du 1^{er} avril 2021 approuvant la convention de mise à disposition du site dénommé « Esplanade de la gare » comprenant les parcelles référencées au cadastre section AL n°75, AL 208, AL 170, AL 171 et section AN n°75 et AN 423 de la CCPAL à la Ville d'Apt reconduite pour une durée de 6 ans à effet rétroactif du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2026 sans contribution financière.

Il présente l'avenant modifiant l'objet de la convention, le champ d'application et les obligations de la commune d'Apt.

Il rappelle que la commune d'Apt prend en charge l'entretien des espaces verts et la collecte des déchets de l'Esplanade de la gare et des abords de l'Office de Tourisme Intercommunal d'Apt.

Il précise qu'une convention sera prochainement présentée concernant la prise en charge de l'entretien des espaces verts des abords de la Maison de la Boucheyronne à Apt par la CCPAL.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition du site dénommé « Esplanade de la gare » de la Communauté de communes à la commune d'Apt.

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer l'avenant et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

PERSONNEL

2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES DIFFERENTS BUDGETS

Emmanuel BOHN mentionne le tableau des effectifs au 8 avril 2021.

Il souligne la nécessité de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe de coordinateur de formation musicale à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.

La nouvelle organisation de la direction de l'aménagement et du développement du territoire nécessite de recruter un rédacteur afin de prendre en charge la gestion du plan d'eau de la Riaille.

Emmanuel BOHN souligne également la nécessité de transformer des postes suite au départ d'agents (disponibilité, rupture conventionnelle, retraite...).

Il indique la réussite d'un agent du service petite enfance au concours d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe.

Les tableaux d'avancement de grade prendront effet au 1^{er} septembre 2021.

Le comité technique a émis en date du 24 juin 2021 un avis favorable.

Emmanuel BOHN explique que la création du poste de rédacteur à temps complet permettra de remplacer l'agent actuellement en longue maladie sur le poste de responsable du Plan d'Eau.

La création du poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps complet permettra le remplacement des professeurs indisponibles (en maladie ou en disponibilité).

Il précise que les transformations de postes proviennent des promotions internes ou des avancements de grade des agents méritants afin qu'ils avancent dans leur carrière.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Modifie les tableaux des effectifs des différents budgets à compter du 1^{er} septembre 2021 pour les avancements de grade et au 1^{er} juillet 2021 pour les autres postes, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Créations de postes :

- Un poste de rédacteur à temps complet,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} Classe à temps complet,

Transformations de postes :

- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} Classe à temps complet en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à 12 h hebdomadaires,
- Un poste d'attaché en un poste d'attaché principal à temps complet,
- Un poste d'animateur en un poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principale 2^{ème} classe,
- Un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,

BUDGET PETITE ENFANCE

Transformations de postes :

- Un poste d'adjoint d'animation en un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en un poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation en un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Un poste d'infirmière de classe supérieur en un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe en un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe,

Dit que les tableaux d'avancements de grade prendront effet au 1^{er} septembre 2021.

Dit que si les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, ces emplois peuvent être pourvus par des contractuels en cas de recherche infructueuse d'un candidat fonctionnaire (quelle que soit la catégorie hiérarchique). Les niveaux de recrutement et de rémunération correspondront aux grades et emplois existants dans les tableaux des effectifs des différents budgets de la Communauté de Communes.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3 - PAE PERREAL - VENTE DU LOT N°9 A BK AUTO

Patrick MERLE rappelle :

- l'aménagement du Parc d'activité de Perréal (Argiles) situé Avenue des Argiles à Apt, comprenant 38 lots et implanté sur les parcelles cadastrées Section AE N°, 4, 6, 7, 8, 9, 12, 151, 156, 275, 304, d'une contenance de 100 523 m²,
- le permis d'aménager accordé le 5 décembre 2012,
- la délibération du 28 janvier 2015 fixant le prix de vente au m² des lots viabilisés à 45 € HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur),
- le permis d'aménager modificatif accordé le 2 octobre 2015,
- la délibération du 21 septembre 2017 permettant la dénomination des voies nouvelles et la numérotation des 38 parcelles,
- l'avis du Domaine révisé du 12 février 2020 pour l'ensemble des lots qui confirme la valeur de chaque lot à 45 €/m²,

Les travaux d'aménagement du Parc d'activités économiques de Perréal, chemin des Grandes terres à Apt ont été réceptionnés le 8 juillet 2015.

Monsieur Karim BOUNACEUR, Entrepreneur individuel, a demandé d'acquérir le lot n°9 d'une superficie de 1 728 m², pour y développer son activité de carrosserie automobile et de restauration de véhicule anciens et créer 2 emplois sur le territoire.

La commission développement économique a émis un avis favorable le 4 juin 2021.

Par courrier en date du 23 juin 2021, Monsieur Karim BOUNACEUR a renouvelé son intention ferme d'acquérir le lot n°9 sur le Parc d'activités économiques de Perréal.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la vente de la parcelle cadastrée n°418 (lot n°9) située sur le Parc d'activités économiques de Perréal (Apt) d'une superficie de 1 728 m² à Monsieur Karim BOUNACEUR, Entrepreneur individuel, avec la faculté de se substituer à une société dans laquelle il sera obligatoirement associé.

Dit que le montant de la vente est fixé à 45 euros HT le m² soit 77 760,00 € HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur).

Désigne Maître Gossein et Maître Gigoj, notaires à Apt, pour rédiger l'acte.

Mande le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon aux fins de négocier, conclure, établir et signer les documents nécessaires à application de la présente décision.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

4 - CONVENTION DE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA CCPAL EN FAVEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PAYS D'APT LUBERON POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle que le projet d'établissement du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon 2018/2021 a été approuvé par la délibération du 20 juin 2019.

Le Schéma départemental Patrimoine et Culture 2019-2025 a été approuvé par délibération du 25 janvier 2019 du Conseil Départemental de Vaucluse, et plus particulièrement ses axes 2 « Entreprendre et soutenir une politique culturelle pour tous les Vauclusiens » et 3 « Porter le rayonnement culturel, patrimonial et artistique comme moteur de développement et de l'attractivité du Vaucluse » dont la mise en œuvre s'appuie sur plusieurs dispositifs.

Le volet 2 « Soutien au développement des enseignements artistiques » mesure 2.1 « Soutien aux structures d'enseignement artistique » du dispositif départemental en faveur de la culture a été approuvé par délibération du 22 novembre 2019 du Conseil Départemental de Vaucluse.

La Vice-Présidente fait référence au programme d'actions artistiques et culturelles du Conservatoire Intercommunal de Musique Pays d'Apt Luberon et à la convention de soutien aux structures d'enseignement artistique entre le Département de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon en faveur du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon, pour l'attribution d'une subvention pour l'année scolaire 2020/2021.

Elle indique les modalités d'attribution de ladite subvention pour un montant de 12 208 € pour l'enseignement des pratiques artistiques, pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention de soutien aux structures d'enseignement artistique entre le Département de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon en faveur du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon, pour l'attribution d'une subvention pour un montant de 12 208 € pour l'enseignement des pratiques artistiques, pour l'année scolaire 2020/2021.

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

PIÈCE ANNEXE

- 1- Présentation abattoir

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,
Gilles RIPERT

